



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

24U24

Rendu exécutoire
le



RÉVISION ALLÉGÉE N°1

DOSSIER

Date d'origine :

Mars 2025

PLU approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 Novembre 2022

ARRÊT du projet de révision allégée n°1 -
Dossier annexé à la délibération communautaire
du 1er Juillet 2025

APPROBATION RÉVISION ALLÉGÉE N°1 -
Dossier annexé à la délibération communautaire
du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'ARRÊT -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (ajout d'un secteur soumis aux OAP)
- Pièce 4b : Plan de découpage en zones au 1/2000^{ème} nord

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 15 novembre 2022, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.